



CSA-R CND

Comité Social d'Administration de Réseau du
Commissariat au Numérique de Défense

du 12 mars 2026

Mon Général, Mesdames, Messieurs,

Ce second CSA-R du CND se réunit en cette fin de premier trimestre 2026 pour une présentation des effectifs RH et, principalement, pour un état des lieux de la transformation "Organum Zonal" et de la "Fabrique du Numérique". Cette transformation courant jusqu'à juin 2030 se veut être une réflexion sur un renouveau du numérique de notre Ministère.

I – Point ressources humaines

FO DÉFENSE prend en compte la volonté forte du CND d'obtenir un schéma d'emploi à +208 personnels pour 2026. Gageons que celle-ci soit entendue par la DRH-MD pour l'ouverture des droits et que les agents répondent présents à l'appel d'offres d'emploi du CND.

Les planches RH présentées pour ce CSA-R posent questions sur différents niveaux : une montée en compétences du CND obtenue par un repyramidage des niveaux 1 à hauteur de +2%. Est-ce au détriment du soutien souffrant déjà de sous effectifs chroniques ?

Seulement 50% des postes de la nouvelle "formule" du concours ICD seront honorés. Hormis les postes laissés vacants à Paris, comment expliquer un taux si bas pour 2026 ? Le principe du concours au mérite aurait-il disparu au profit d'une nomination au casting ?

Le CND a fait du concours ICD une de ses priorités, pour autant, l'avancement au choix dans ce corps, signe d'une reconnaissance, a provoqué la déception de nombreux agents du commissariat au numérique de Défense. Pour **FO DÉFENSE**, promouvoir seulement 4 agents dans le corps d'ICD pour 311 conditionnants laisse perplexe 307 agents animés d'un sens de la mission et déçus de leur hiérarchie. Il en est de même pour les personnels administratifs : 298 proposables pour 3 promus dans le corps des secrétaires administratifs, soit 1% des agents.

Pour **FO DÉFENSE**, l'avancement, qu'il soit de grade ou de corps, est un levier fort de la fidélisation.

II – Organum Zonal

Un état des lieux des missions des CAN est en cours. Ce recensement suscite des inquiétudes parmi les personnels des centres.

L'objectif est-il d'identifier les missions qui seront transférées soit vers les CANZ soit vers les prestataires dans le cadre du "faire-avec" ? **FO DÉFENSE** demande un RETEX des expérimentations de "faire-avec".

Les tensions vécues par les Centres Nationaux ont conduit à des créations de bureaux experts plus ou moins éphémères ces deux dernières années : ECONOCOM au CNMOI-MLF, THALES et ITNI au CNMO-R, SOPRA STERIA pour le déploiement SIA S-SF, etc. Les expériences vécues sont loin d'être positives : SOPRA STERIA n'est pas toujours en mesure d'apporter des réponses pour les déploiements SIA S-SF, les actions menées par ECONOCOM et ITNI n'ont conduit ni à des transferts de compétences ni à l'élaboration de document contractuel permettant la continuité des travaux engagés.

FO DÉFENSE rappelle que chacun des CAN dispose de hauts niveaux de compétences, voire de compétences rares qu'il faut préserver. Une étude d'élongation logique de CANZ n'est pas à négliger pour garantir le continuum fonctionnel entre le soutien de proximité et le soutien spécialisé.

Comment seront pourvus les postes en CANZ : s'agit-il de transférer des postes vacants de CAN vers les CANZ ? **FO DÉFENSE** appelle à la vigilance : il ne faut pas fragiliser des équipes déjà en tension au vu de la charge de travail courante qui pourrait, en complément, être impactées par la réinternalisation du programme RDIP.

3 CANZ seront mis en expérimentation en juin 2026 : le document du jour ne présente pas leurs premières missions, quelles sont-elles ? Les premières délégations de droits évoquées au début de la transformation sont-elles définies et validées par les pôles concernés ?

FO DÉFENSE constate que la problématique de la continuité d'action entre la FABNUM et le COMNUMIA s'est creusée depuis la création du CND. Comment est organisée la coordination entre ces deux entités durant la phase de transformation de la FABNUM ? Sans coordination, notamment sur le volet réseau/transport, ce sont bien les équipes techniques des Centres qui sont prises en étau entre le partenaire demandeur d'un service et le Centre National en charge de fournir les configurations requises.

Mon Général, le CND sera-t-il inscrit sur l'arrêté complémentaire de transformation du Ministère des Armées à paraître courant été 2026 ?

III – FabNum

En 2019, la DIRISI se transformait en proposant une structure en "silo" avec la création des pôles. Celle-ci avait pour ambition de franchir une nouvelle étape dans la mutualisation et la rationalisation de l'exécution de nos métiers. **FO DÉFENSE** rappelle que cette transformation se fit au prix d'un coût humain non négligeable générant son lot de mobilités géographiques, transferts de postes et changements de métiers. **FO DÉFENSE** tient à rappeler que chaque transformation génère son lot de départs "secs" de personnels, accompagnés d'une perte de pans entiers de la compétence technique et de la mémoire de nos infrastructures.

Aujourd'hui, cette organisation vieille de moins d'une décennie n'est déjà plus d'actualité et arrive aujourd'hui la FABNUM qui se veut être moderne en rapprochant le « build » du « run » par le rapprochement de 5 pôles du CND (POAEP, POCIP, PODEV, POHEB et POSA).

En 2019, **FO DÉFENSE** posait déjà la question du bien-fondé de cette transformation. La FabNum découlerait-elle d'un diagnostic lucide ? A savoir :

- Multiplicité des projets au regard d'une RH contrainte,
- Manque de temps pour suivre l'évolution des technologies,
- Difficulté à pourvoir certains postes par des profils à hautes technicités.

Concernant la question de la conduite du changement, **FO DÉFENSE** s'attardera sur deux aspects présentés, à savoir la dimension "Humaine" et la dimension "Expertise technique". Pour **FO DÉFENSE**, la colonne vertébrale de la solution ne peut pas s'appuyer uniquement sur un recrutement massif d'agents sous contrat de haut niveau et le recours systématique aux sociétés prestataires de services. L'un comme l'autre posent la question de la souveraineté, de la résilience et de la fidélisation.

FO DÉFENSE réaffirme son attachement à l'emploi en priorité de personnels sous statut de fonctionnaire (ICD et AAE, TSEF et SA, ATMD et AA) au travers du concours, de la formation initiale et de la formation continue pour l'exécution de ses missions.

FO DÉFENSE demande qu'une politique volontariste soit menée en matière d'organisation et de publicité des concours externes auprès de nos jeunes diplômés (Bac+5, BTS, DUT et Bac Pro Numérique). **FO DÉFENSE** pose aujourd'hui la question de disposer d'un grand centre de formation aux métiers du numérique au sein du CND. Dans le but d'accroître l'attractivité de la filière du numérique, **FO DÉFENSE** demande de favoriser l'organisation de concours régionaux à l'instar des concours nationaux existants.

Le partenariat avec les industriels doit atteindre un haut niveau de maturité pour permettre de garder la main. Pour **FO DÉFENSE**, chaque prestation doit s'accompagner d'un haut niveau d'exigence en matière de résilience et de souveraineté.

Pour chacune, le CND doit être capable d'identifier le besoin, l'action qui a été menée et comment l'action a été menée. Pour **FO DÉFENSE**, il n'est plus possible de constater ici ou là que certains prestataires connaissent mieux le CND que le CND ne se connaît lui-même. Enfin, il n'est plus possible que des équipes du CND composées de personnels étatiques soient obligées de passer par des prestataires pour travailler ensemble.

FO DÉFENSE se permettra d'intervenir en séance sur les différents points.

Mon Général, Mesdames, Messieurs, merci de votre attention.

Paris, le 12 mars 2026